

XIXème Assemblée régionale Europe Assemblée parlementaire de la Francophonie

Séance de travail
« Enjeux politique et linguistique d'une Francophonie économique européenne »

Vallée d'Aoste
27 septembre 2016

Héritage des fondateurs

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) n'est pas - chacun le sait - une création européenne.

Si l'on remonte à ses origines, et même à celles des premiers opérateurs qui l'ont précédée (UPF, AUF, etc.), on trouve non pas des Européens, mais bien un Américain et un Africain : les Québécois Dostaler O'Leary et Jean-Marc Léger et le Sénégalais Léopold Sédar Senghor.

Les premiers entendaient donner au Québec une visibilité internationale et le rattacher, par le biais d'une institution intergouvernementale, à la communauté francophone que constituait la France en son large empire colonial ; le second ne se satisfaisait pas d'une indépendance africaine de nature à la fois à conduire à une balkanisation de l'Afrique et à une rupture d'avec la France et la Belgique, telle que langue et culture francophones en pâtissent.

Point d'Européens là-dedans.

Et pas plus dans tous les processus de négociations qui ont suivi, portés par Hamani Diori, Habib Bourguiba, Charles Héliou et Philibert Tsiranana.

On sait de surcroît toute la méfiance, pour ne pas dire défiance, que conçut le Général de Gaulle à l'égard du projet de fondation de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ancêtre de l'OIF actuelle, et les consignes strictes qu'il fit à son Ministre de la Culture, André Malraux, pour qu'il accompagne la dynamique multilatérale francophone, sans en rien l'initier et la contrôler.

Et par ailleurs, le 20 mars 1970, les premiers Etats signataires de la Charte de la francophonie furent plus généralement africains, de l'Océan indien et d'Asie, que d'Europe. De fait, seuls quatre Etats européens sont parties de la Charte : la France, la Belgique, le Grand-duché de Luxembourg et Monaco.

(R)évolution géopolitique

Il est vrai cependant que depuis cette époque de fondation, les choses ont évolué et les effectifs européens se sont renforcés Sommet après Sommet de la Francophonie.

A partir de 1991 notamment, et donc de la dislocation du Pacte de Varsovie, des Etats est-européens ont peu à peu rejoint l'OIF. Ce fut le cas de la Roumanie et de la Bulgarie, d'abord, puis de la Moldavie, de la Pologne, de l'Albanie, de la Lituanie, etc.

Cette dynamique d'adhésion, qui est à peu près passée inaperçue, au-delà des cercles des fonctionnaires de l'OIF, des représentants d'Etat et des universitaires spécialisés, peut être rapprochée de celle qu'a connue l'Union européenne, un peu plus tard, et s'est poursuivie en Francophonie jusqu'au dernier Sommet à Dakar, en 2014, avec le Kosovo, dernier Etat de l'ex-Yougoslavie à rejoindre la Francophonie multilatérale.

Aujourd'hui, tous les Etats est-européens de cet ancien espace sont membres de l'OIF à un titre ou à autre.

Et entraîné par cet élan, des pays dits de l'Ouest se sont ajoutés et en particulier la Suisse, l'Autriche, la Grèce, Chypre et Andorre.

L'effectif ainsi constitué devrait impressionner car il atteint les vingt-sept Etats - et même plus selon certains qui ajoutent Ukraine, Géorgie et Arménie, suivant peut-être en cela la définition de l'Europe qu'en avait le Général de Gaulle qui la situait de l'Atlantique à l'Oural.

Certes, chacun sait que derrière cet effectif brut, qui met les Etats européens au même niveau que ceux africains, il y a de nombreux statuts d'observateur, statut superficiel appelant moins de droits et de devoirs, et reflétant des sociétés dans lesquelles le français n'a ni statut de langue officielle ou co-officielle, ni statut de première langue étrangère, et dans lesquelles la complicité culturelle avec l'espace francophone n'est pas toujours très réelle.

Mais il demeure que ces Etats sont bien parties de l'OIF et que seuls les spécialistes distinguent leurs subtilités statutaires.

Elargissement de compétences

Parallèlement, l'OIF, au-delà de l'élargissement européen qu'elle a vécu, a connu un accroissement de sa sphère d'action, de ses métiers.

Ses Etats et gouvernements ont exigé d'elle qu'elle ne se cantonne pas à la promotion de la langue française, des langues partenaires et des expressions culturelles, à l'éducation et à la jeunesse, qui étaient les mandats de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Ils lui ont demandé d'agir dans de nouveaux domaines : le numérique, l'énergie, l'environnement, et plus récemment l'économie.

C'est ainsi qu'au Sommet de Dakar, une stratégie économique de la Francophonie a été arrêtée.

Elle veut concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde de l'environnement et préservation du patrimoine culturel.

Ses maîtres mots sont croissance partagée et responsable.

Il s'agit d'éviter de laisser toute une partie de la société sur le bord de la route et notamment la jeunesse, découverte et frustrée et donc disponible à des discours de haine et d'intolérance à l'altérité.

Il s'agit aussi de se détourner de la recherche d'une croissance à court terme épuisant ressources et main d'œuvre, dévastant l'environnement et en privant les générations futures, les condamnant à venir grossir le flux des migrants économiques et politiques.

Il s'agit enfin en matière d'inclusion de ne pas oublier l'entrepreneuriat des femmes, souvent chevilles ouvrières d'une économie trop souvent informelle, qui prive ainsi les Etats de leurs ressources fiscales et restreint donc toute latitude en matière de politiques publiques.

Stratégie économique francophone

Très concrètement, l'OIF a donc créé et mis en œuvre plusieurs programmes visant au développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et à l'implication des communautés locales, dites de base, dans les zones rurales et périurbaines.

Dans les deux cas, la méthode utilisée est celle de l'étude de solutions et de projets innovants dans le cadre d'incubateurs d'entreprises et de l'évaluation de la pertinence et du renforcement des dispositifs nationaux existants.

Il existe un programme moins connu qui vise à dynamiser les flux d'échanges économiques et commerciaux entre les régions francophones et c'est sur ce plan que je voudrais m'arrêter quelques minutes.

Si la tradition de l'OIF conduit à privilégier le continent africain et dans une autre mesure les pays de l'Océan indien dans le cadre d'une solidarité bien légitime, beaucoup reste à faire sur le continent européen, qui ne doit pas demeurer en reste.

Car rien ne prouve que les échanges entre les pays européens membres à un titre ou un autre de l'OIF reposent sur la complicité francophone. En synthèse, si des affaires sont faites entre les pays européens membres de l'OIF, elles ne le sont pas sur la base d'une logique francophone.

Il n'existe ainsi pas d'espace européen francophone d'échanges. Il existe des relations d'affaires entre des entreprises ou des logiques économiques à l'intérieur de grands groupes francophones (délocalisation ou implantation dans des pays européens francophones) sans considération portée à la francophonie. Rien n'est venu faciliter les relations d'affaires entre entreprises issues de pays membres de l'OIF. Lorsqu'elles collaborent, c'est par hasard et non en raison d'une mise en relation facilitée par la Francophonie. Seul le Forum francophone des Affaires (FFA) de mon ami et complice, Stève Gentili, tente avec de dérisoires ressources, de servir de ciment, de charnière, aux acteurs économiques en présence (mais ce marginalement en Europe, toujours pour les mêmes raisons d'héritage fondateur au Sud).

Enjeux géostratégiques

Cette absence de relation forte entre les économies des pays européens membres de l'OIF autour de la logique francophone est d'autant plus regrettable, outre sur le plan de l'économie, de la croissance et de l'emploi, qu'elle ne peut qu'avoir des conséquences fâcheuses sur les plans diplomatiques et politiques.

Je m'explique.

Dans un monde où les intérêts ont souvent pris le pas sur les valeurs, la faible relation existant entre les pays européens membres de l'OIF ne favorise pas une solidarité linguistique et politique francophone.

Il est bien évident que lorsqu'il n'y a pas d'enjeux économiques majeurs aujourd'hui, il n'y a pas non plus grand intérêt politique.

On observe les inconvénients de cette situation quotidiennement dans les négociations européennes dans lesquelles il n'existe aucune logique de coalition francophone, même à géométrie variable selon les dossiers, en termes de pays représentés autour de la table. Il y a beaucoup à parier que cette absence de cohésion politique tiende en grande partie à une absence de cohésion francophone économique. On est d'autant plus attentif aux préoccupations d'un partenaire qu'il comporte des enjeux, notamment économiques, majeurs pour nous. C'est tout le sens de la *realpolitik*.

Je suis l'Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne, et je suis bien placé pour affirmer qu'à peu près toutes les logiques sont à l'œuvre en matière d'alliances à géométrie variable dans les négociations européennes, sauf celle francophone : jamais les Etats membres de l'Union européenne ne pensent collectivement au titre de leur appartenance à l'OIF. Lorsqu'un Etat francophone se mobilise sur un dossier, quand bien même relatif à la diversité culturelle, il ne considère pas la logique francophone, en réunissant les ministres de la Culture des pays membres de l'OIF, il réunit ceux qui lui viennent à l'esprit sans cohérence francophone, avant d'imaginer faire appel à ceux membres de l'OIF, *a fortiori* sous coordination de la Francophonie multilatérale. Ce réflexe n'existe pas et il est à construire.

La conséquence est que l'OIF se trouve fragilisée par ce qu'il faut bien qualifier de situation de désunion francophone, dans laquelle le groupe des Etats européens membres de l'OIF se trouve virtuel et relever d'une vision de papier ou d'incantation, et non de fait.

Rappelons tout de même que l'OIF compte quelque dix-sept pays membres parmi les vingt-huit que compte encore pour un couple d'années l'Union européenne. Rappelons aussi que la grande majorité des Etats candidats à l'Union européenne, Turquie mise à part, sont déjà membres de ladite OIF : je pense à tous les Etats de l'ex-Yougoslavie, qui ne l'ont pas encore rejoint ; je pense à ceux des Balkans occidentaux ou à la Moldavie, pour ne pas évoquer l'Ukraine, qui sort un peu de la carte européenne. Les prochains élargissements de l'Union européenne, aussi lointains soient-ils, ne feront qu'accroître l'effectif des Etats membres de l'OIF en son sein. Si tant est qu'ils qu'ils s'en donnent l'influence.

Ne rien faire de l'opportunité offerte par cet effectif constituerait un paradoxe, qui n'est déjà que trop embarrassant sur le plan de l'usage du français dans les Institutions européennes, où il décroît (dans la rédaction initiale en français tout au moins) alors que le nombre d'Etats de l'OIF n'a jamais été aussi élevé.

Imaginons ce que le Royaume-Uni aurait su tirer comme influence au sein de l'Union européenne - alors qu'il l'a déjà très largement orientée, pour finalement ne pas s'en satisfaire et la quitter - s'il avait pu compter quelque seize pays membres du Commonwealth. Un vrai cauchemar pour les francophones !

Rêvons au contraire : quelle serait l'influence des francophones et de l'OIF si ces dix-sept Etats négociaient aussi la Construction européenne sur la base d'une logique d'appartenance à l'OIF ! Quel serait le poids de l'OIF auprès de la Commission européenne, y compris sur le plan de l'usage de la langue française, *a fortiori* dans la perspective du départ du Royaume-Uni, seul Etat membre à avoir déclaré la langue anglaise comme langue officielle ! Et pas seulement au service des Etats européens membres de l'OIF, mais au service de tous les autres et en particulier de ceux du Sud. Car, qui est le premier bailleur d'aide au développement au monde ? l'Union européenne, avec son Fonds européen de développement (FED). Où va l'essentiel de ce fonds sur le plan géographique ? En Afrique et dans l'Océan indien. Et nous parlons là non pas du très modeste budget de l'OIF, de l'ordre de 80 millions d'euros, mais bien de plus de 30 milliards d'euros.

Dans quelle mesure les Etats est-européens, membres de l'Union européenne, dont la complicité culturelle au Sud est moindre que celle de la France, de la Belgique, du Royaume-Uni et d'autres, demeureront mobilisés dans la solidarité vis-à-vis des sociétés africaines, de l'Océan indien, de la Caraïbe même, alors qu'ils sont de plus en plus préoccupés par les pays du Partenariat oriental et leur grand voisin russe ? Bien malin qui pourra le dire : on peut d'ores et déjà constater la solidarité affichée par les opinions publiques à l'égard des migrants et la chaleur affichée par les Chefs de gouvernement à les convaincre du bien-fondé d'une politique d'accueil. Ceux qui s'y sont essayés en sont qui plus est pour leurs frais (électorales).

Politique de renforcement des relations d'affaires

Il y a donc urgence et pour les Européens, et pour les Africains, et pour l'OIF et ses partenaires, à s'engager dans une politique résolue de renforcement des relations d'affaires entre les entrepreneurs des pays européens membres de l'OIF.

Il y a donc grande opportunité à créer un rendez-vous des hommes d'affaires européens ressortissants de ces pays. Maintenant, sur le lieu.

J'interviens aujourd'hui devant le Bureau Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la demande du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quelle ville plus appropriée pour ce rendez-vous que Bruxelles, capitale de l'Union européenne, et ville éminemment francophone !

Engageons-nous, ici, et maintenant, à promouvoir une occasion de rencontre des hommes d'affaires francophones, un concept de facilitation des relations entre les entreprises des pays membres de l'OIF. Les Anglo-Saxons ne doivent pas avoir le monopole de ce type d'évènement.

Il faut tordre le cou au cliché d'une Francophonie, dont on se rappelle à l'occasion des célébrations du 20 mars, puis que l'on oublie ensuite. Il faut tordre le cou à une Francophonie que l'on ne vient chercher que pour des partenariats dans des manifestations culturelles ou pour promouvoir la langue française ou la diversité linguistique. Ces mobilisations sont légitimes, mais elles ne peuvent être exclusives. Elles ne le sont pas dans la programmation très large de l'OIF. Et il convient donc de rappeler à chacun que l'économie en fait partie, que cette orientation a du sens, qu'elle est même cruciale sur les plans social et politique, et sur le plan de l'influence de l'OIF et des francophones en général.

La Secrétaire générale de la francophonie, Madame Michaëlle Jean, l'a bien compris qui a mis toute sa force de conviction et son énergie dans ce nouvel engagement de l'OIF.

Nul doute qu'elle a besoin de l'APF et de son Bureau Europe pour l'y aider. Nul doute que je serai aux côtés du Bureau Europe de l'APF pour y contribuer, et ce à Bruxelles.

Je vous remercie de votre attention.

Seul ce texte fait foi.

Stéphane LOPEZ
Ambassadeur,
Représentant permanent auprès de l'UE, du Conseil de l'Europe et du Secrétariat ACP
Organisation internationale de la Francophonie